



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le ministre

Paris, le

- 2 AOUT 2022

Cher Monsieur le Sénateur,

Vous avez souhaité me relayer l'inquiétude des parents d'élèves de l'école élémentaire de Felletin et leur souhait de l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée 2022.

Attentif à la situation des écoles en milieu rural, je tiens à vous assurer que le développement d'une offre éducative de qualité est une priorité du ministère afin de garantir les mêmes chances à chaque élève, où qu'il soit scolarisé.

Les territoires ruraux sont un atout pour notre pays et l'École de la République doit être un acteur majeur du dynamisme des espaces les plus éloignés et un levier essentiel de l'équité territoriale.

Soyez assuré que la lutte contre les inégalités sociales et territoriales est le fondement de l'action engagée par l'Etat en matière éducative depuis 2017. C'est tout le sens de la priorité donnée au premier degré, en faveur de la transmission des savoirs fondamentaux que sont lire, écrire, compter et respecter autrui, de la limitation à 24 élèves par classe en grande section de maternelle, CP et CE1 et du dédoublement des classes de grande section de maternelle, de CP et CE1 en éducation prioritaire.

Monsieur Jean-Jacques LOZACH

Sénateur de la Creuse

Conseiller départemental

Hôtel de Ville

BP 74

23400 BOURGANEUF

110 rue de Grenelle

75357 Paris 5^e 07

Tél : 01 55 55 10 10

BDC/2022009784/DL/SB

V/L du 04/07/2022

S'agissant de l'élaboration de la carte scolaire, comme vous le savez, le travail de préparation est une opération complexe qui dure environ un an. La situation de chaque école est étudiée, en tenant compte des caractéristiques qui leur sont propres, dans un souci d'équité et d'équilibre entre les différentes écoles du département et au regard des effectifs et de la répartition des élèves présents lors de la rentrée.

La préparation de la carte scolaire se construit dans un climat de concertation avec les élus et les représentants des personnels, en amont et en aval des mesures proposées. Les échanges initiés avec les maires se poursuivent jusqu'à la rentrée scolaire, dans un esprit de dialogue constructif, afin de tenir compte des spécificités de chaque territoire et de chaque école.

A cet égard, je vous informe que j'ai, d'ores et déjà, transmis votre correspondance à Madame la rectrice de l'académie de Limoges afin qu'elle examine la situation que vous avez exposée et qu'elle vous tienne directement informé de la suite qui pourra y être réservée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de ma considération. *bien cordiale.*

Pap NDIAYE

